

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024**  
-----

numéro
CC_240307_18

L'an deux mille-vingt quatre, le sept mars,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	42
exprimés	49
vote	
pour	49
contre	0
abstention	0

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Izia GOURMELON, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Claude LAATEB, Magali STADLER, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE. Bertrand SONNET, Alain CARLES.

Absents avec pouvoirs :

Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Bernard GOUJON à Claire VAN DER HORST, Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, David DRUART à Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

Absents :

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Jean-Paul AGUSSOL, Fatiha ENNADIFI, Isabelle PEDROS, Nathalie SYZ, Félicien VENOT, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER.

<b>OBJET :</b>	<b>Soutien à la mise en place d'un plan de massif par le Centre régional de la propriété forestière</b>
----------------	---

**VU** la délibération n°2020-05 du Comité syndical du Pays Coeur d'Hérault du 10 janvier 2020, relative à la charte forestière territoriale,

**CONSIDÉRANT** que le Lodévois et Larzac est caractérisé par une ressource forestière importante, de qualité mais sous-valorisée, et que le diagnostic de la charte forestière du territoire Coeur d'Hérault a évalué que plus de cinquante-trois pour cent (53%) de la forêt est privée sur le Lodévois et Larzac,

**CONSIDÉRANT** que la démarche "plan de développement de massif" a pour but de dynamiser la gestion forestière privée, se traduisant ainsi par la réalisation d'actions forestières en propriété privée,

**CONSIDÉRANT** que l'animation du plan de développement de massif Lodévois-Larzac a pour principaux objectifs :

- mieux connaître les potentialités multifonctionnelles de la forêt privée du territoire,
- sensibiliser les élus à la richesse forestière privée pour leur territoire (emploi, paysage...),
- informer et former les propriétaires forestiers privés à la gestion forestière durable et à la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique,
- accompagner les propriétaires dans leurs projets forestiers en les encourageant à se regrouper et en les aidant pour la mobilisation de leur bois,

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

- trouver des synergies territoriales de mobilisation des acteurs et des bois entre les forêts privées et publiques (forêts domaniales et communales), mais aussi entre les forêts privées et des actions de gestion du risque incendie pouvant être entreprises sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de faciliter la communication entre les principaux acteurs, à savoir le Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF), le Pays Coeur d'Hérault, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et les gestionnaires forestiers et opérateurs économiques locaux, un comité de pilotage est installé dans le but d'assurer le déroulement du plan selon les trois phases suivantes :

- phase 1 : diagnostic ressource du massif,
- phase 2 : animation et proposition d'actions,
- phase 3 : accompagnement à la mise en oeuvre des opérations,

**Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : SOUTIENT** le projet de Plan de développement de massif Lodévois et Larzac par le Centre régional de la propriété forestière, pour lequel les finalités et la méthodologie sont détaillées dans le document annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20240307-lmc110140-DE-1-1  
Date de télétransmission : 08/03/24  
Date de publication : 14/03/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le 14 mars 2024  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI

# Le Plan de Développement de Massif (PDM)

Un outil pour gérer les forêts privées du territoire

Lodévois  
Larzac

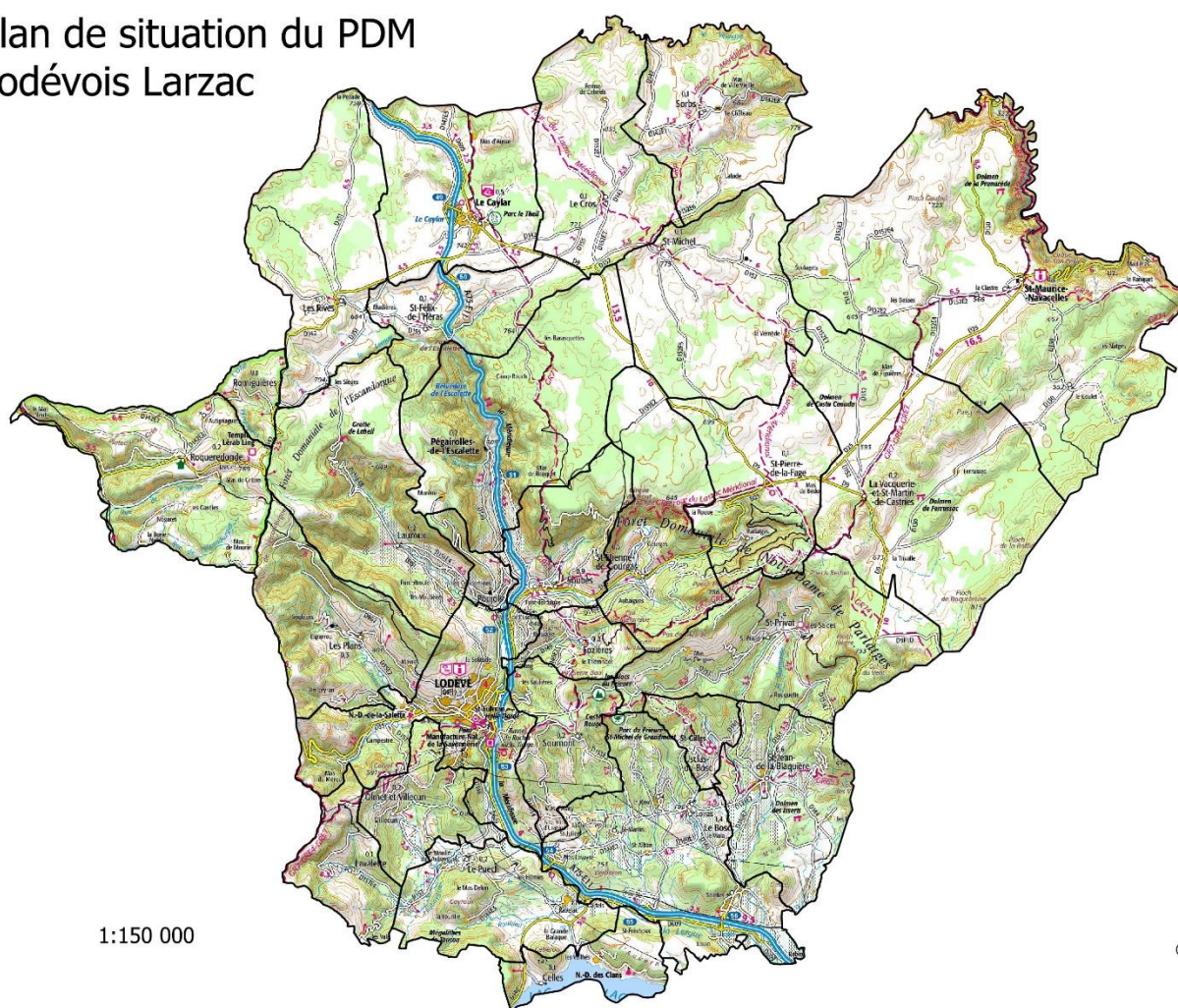
Février 2024



## Contexte et enjeux

Le PDM Lodévois Larzac concerne 28 communes au nord du département de l'Hérault (CELLES FOZIERES, LA VACQUERIE ET SAINT MARTIN DE CASTRIES, LAUROUX, LAVALETTE, LE BOSQ, LE CAYLAR, LE CROS, LE PUECH, LES PLANS, LES RIVES, LODEVE, OLMET ET VILLECUN, PEGAIROLLES DE L ESCALETTE, POUJOLS, ROMIGUIERES, ROQUEREDONDE, SAINT ETIENNE DE GOURGAS, SAINT FELIX DE L HERAS, SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE, SAINT MAURICE NAVACELLES, SAINT MICHEL, SAINT PIERRE DE LA FAGE, SAINT PRIVAT, SORBS, SOUBES, SOUMONT, USCLAS DU BOSQ).

### Plan de situation du PDM Lodévois Larzac



Carte 1 : Communes du Plan de Développement de Massif Lodévois-Larzac

Ce territoire est caractérisé par une ressource forestière importante, de qualité mais sous-valorisée. Les conditions stationnelles sont favorables à la production forestière, mais le manque de « culture forestière » et le morcellement foncier sont des freins importants à sa gestion.

Les actions de préfiguration de la charte ont mis en évidence que les propriétaires forestiers de ce territoire ont rarement une tradition forestière marquée. Certains n'ayant d'ailleurs pas conscience d'être des propriétaires forestiers. Cependant, l'enquête qui s'est appuyée sur un échantillon de 150 propriétaires, met en évidence les intérêts multiples que ces propriétaires portent à leurs forêts : production de bois de chauffage, plaisir de la nature et de sa qualité, pâturage, chasse ou autres loisirs, collecte de produits divers, etc. L'autoconsommation est fréquente, les valorisations économiques sont peu nombreuses.

Le diagnostic de la Charte Forestière du territoire Cœur d'Hérault a évalué que plus de 53% de la forêt est privée sur ce territoire. Les données issues du cadastre de 2014 avaient alors montré que seulement 9 766 ha étaient cadastrés bois représentant 1633 propriétaires. Environ 64 personnes possèdent plus de 25 ha et 316 plus de 4 ha. Les autres superficies forestières étaient toujours portées Landes au cadastre. Les autres superficies forestières étaient toujours portées Landes au cadastre. En les incluant, cela porte à plus de 4000 propriétaires dont plus de 1800 ayant plus de 4 ha.

Le croisement des données récentes lors de ce PDM Lodévois-Larzac permettront de préciser plus finement à qui appartiennent ces 26 390 ha de forêt.

Le territoire bénéficie en outre d'atouts conjoncturels. Parmi eux :

- | **Les pins** introduits depuis les années 1960 mais aussi ceux naturellement présents forment des peuplements de qualité variable selon les secteurs. Ils nécessitent d'être améliorés par une gestion adaptée. Les marchés, pour cette essence, sont présents pour différents usages allant du bois énergie pour les bois de moins bonne qualité à du bois d'industrie et du bois d'œuvre.
- | Si la succession d'hivers doux a freiné dernièrement la consommation de bois de chauffage, il n'en reste pas moins que ce débouché connaît un nouvel essor ces dernières années avec un retour au chauffage Bois. Cette dynamique est une opportunité pour **les taillis à base de chênes**, présents sur le territoire.
- | Le Pays Cœur d'Hérault s'inscrit fortement dans la gestion forestière de son territoire en portant une **Charte Forestière de Territoire**. Il souhaite ainsi dynamiser la gestion et la mobilisation de bois sur son territoire tout en préservant l'environnement et en tenant compte du risque incendie de plus en plus prégnant sur le territoire. Le Plan de Développement de Massif Lodévois-Larzac est inscrit dans **le plan d'action de la CFT** (action 18).
- | Durant l'année 2023, le CRPF en collaboration avec les élus du Pays, la CFT et l'ONF a porté une action « *Mieux connaître les forêts du Cœur d'Hérault* ». Cette action de sensibilisation était à destination des élus, des propriétaires forestiers et du grand public. Celle-ci a rencontré un vif succès notamment auprès des propriétaires forestiers permettant de conforter la nécessité de mettre en œuvre une action de sensibilisation plus poussée.
- | Enfin, les PDM permettent d'identifier et de sensibiliser les propriétaires forestiers à des mesures de gestion qu'il serait bon de mettre en œuvre. Lorsque ces opérations sont coûteuses, des aides aux investissements sylvicoles sont souvent décisives pour déclencher le « passage à l'acte ». Or, deux dispositifs actuellement actifs : le Fonds Régional Carbone (Conseil Régional / FEADER) et France 2030, peuvent proposer ce type d'aides et agir ainsi de manière complémentaire au PDM pour dynamiser la gestion. Des projets de valorisation

de la compensation au défrichement permettraient également en lien avec la DDTM de mettre en œuvre des travaux à ce jour non financés (travaux d'élagages, de dépressages, travaux permettant la mise en œuvre d'une sylviculture préventive aux incendies, etc.)

- | La présence ou la proximité sur le secteur de plusieurs opérateurs économiques (plusieurs gestionnaires forestiers, Scierie Union Forestière Viganaise, Scierie Bois du Rouergue, Scierie Sussi, etc.) devrait pouvoir permettre de mettre plus facilement en marché le bois ainsi mobilisé. De plus l'axe stratégique de l'A75 traversant le territoire lui confère un atout pour valoriser ses bois à proximité mais aussi sur des réseaux occitans plus lointains.

Les Plans de développement de massifs forestiers (PDM), mis en œuvre par le CRPF depuis une vingtaine d'années se sont révélés être des outils efficaces pour répondre à ces problématiques. Ces projets de dynamisation de la gestion forestière relèvent de deux logiques complémentaires :

- | une logique territoriale, par massif, favorisant le regroupement économique des propriétaires et le développement d'une sylviculture et d'une exploitation durables,
- | une logique de filière, valorisant la production naturelle des forêts pour l'approvisionnement des différents utilisateurs de bois.

## Objectifs

S'appuyant sur les **volontés d'agir des communes et de leurs regroupements**, ainsi que sur les dynamiques existantes (Charte Forestière de Territoire Pays Cœur d'Hérault), l'animation du PDM Lodévois-Larzac aura pour principaux objectifs :

- | Mieux connaître les **potentialités multifonctionnelles** de la forêt privée du territoire,
- | **Sensibiliser les élus** à la richesse forestière privée pour leur territoire (emploi, paysage...),
- | Informer et former les propriétaires forestiers privés à la **gestion forestière durable** et à la prise en compte des enjeux **environnementaux** et du **changement climatique**,
- | Accompagner les propriétaires dans leurs projets forestiers en les encourageant à se regrouper et en les aidants pour la **mobilisation de leur bois**.
- | Trouver des synergies territoriales de **mobilisation des acteurs et des bois** entre les forêts privées et publiques (forêts domaniales et communales), mais aussi entre les forêts privées et des actions de **gestion des risques incendies** pouvant être entreprises sur le territoire.

## Les partenaires du projet

Le Plan de Développement de Massif est un projet de coopération mené à l'échelle territoriale. Sa réussite passe par une implication forte de 4 principaux acteurs :

- 1- **Le Centre Régional de la Propriété Forestière (chef de file) : établissement public** dont la mission est de développer, initier et favoriser une gestion durable des forêts privées, notamment en participant à toute action favorisant le développement local et l'aménagement du territoire,
- 2- **Le Pays Cœur d'Hérault** : assure l'articulation de l'opération avec les dynamiques en cours notamment au sein de la Charte forestière de Territoire et facilite la communication auprès des collectivités locales et du lien avec les entreprises du territoire,
- 3- **La Communauté de Communes Lodévois Larzac et les élus locaux** : diffuse l'information auprès des propriétaires forestiers et habitants de leur territoire et orientent les opérations d'animation selon les enjeux et leur connaissance des acteurs du territoire,
- 4- **Les gestionnaires forestiers et les opérateurs économiques locaux (coopératives forestières, scieurs, entreprises de travaux forestiers...)** : participent à la réussite de l'opération par leur implication dans les projets de gestion forestière, de travaux ou d'exploitation.

## La gouvernance du projet

Afin de faciliter la communication entre les principaux acteurs du projet, une instance de gouvernance du projet est constituée.

Le comité de pilotage donne les orientations politiques et stratégiques au projet. Il est constitué a minima : du CRPF, de représentants d'élus locaux (Pays, Communauté de Communes), de l'ONF, des Communes Forestières, de Fransylva Hérault, des services du conseil départemental en charge des questions forestières, des services de l'Etat (DRAAF, DDT) et du financeur (Région).

## Déroulement du Plan de Développement de Massif

### Phase 1 : Diagnostic ressource du Massif

Cette phase d'étude et de synthèse de l'existant est un passage obligé, mais n'est pas une fin en soi. L'étape capitale de la démarche reste bien sûr l'animation auprès des propriétaires forestiers pour relancer la gestion forestière et la mobilisation des bois sur le territoire de projet.

Ce diagnostic ressource comporte 3 chapitres :

- | Carte d'identité forestière
- | Carte d'identité socio-économique
- | Carte d'identité environnementale

### Carte d'identité forestière

Ce travail est effectué sous forme cartographique et statistique. Il nécessite non seulement la collecte d'informations (cartographique, base de données) auprès de sources nationales et des acteurs locaux, mais également un inventaire de terrain effectué par le technicien du CRPF Occitanie. Le but étant d'établir une synthèse faisant ressortir les enjeux forestiers majeurs du massif pouvant

servir de base de discussion avec les élus et les opérateurs économiques afin de définir des zones prioritaires d'animation. 4 types de données sources sont analysées :

- | Forêt : essences et types de peuplements, possibilité de récoltes et d'amélioration.
- | Potentialités naturelles : géologie, climat, relief.
- | Contraintes d'exploitation : pente, accès (desserte interne et externe aux massifs).
- | Typologie des propriétaires forestiers du massif : surface moyenne, carte du morcellement, documents de gestion durables existants, lieu de résidence, etc.

### Carte d'identité socio-économique

Afin d'optimiser la démarche PDM, il convient de connaître l'environnement socio-économique dans lequel sera menée cette action de développement forestier. C'est pourquoi, les informations suivantes sont notamment recensées auprès des acteurs locaux :

- | Filière forêt-bois : constitution d'un annuaire de la filière
- | Recensement des autres ressources économiques de la forêt (champignons, gibier, tourisme...) et des interactions entre la forêt et le pastoralisme très présent sur le territoire

### Carte d'identité environnementale

Un recensement des données environnementales existantes sur le massif est effectué permettant la réalisation d'une cartographie des enjeux qui seront pris en compte dans les préconisations de gestion et d'exploitation :

- | Urbanisme : réglementation des boisements, EBC...
- | Biodiversité : Natura 2000, ZNIEFF, APB...
- | Paysage et patrimoine : Sites inscrits et/ou classés, ZPPAUP, Monuments Historiques...
- | Eau : SAGE, zones humides, périmètres de captages d'eau...
- | Chasse : données des plans de chasse

### Synthèse, communication et sensibilisation

Les résultats de cette phase font l'objet d'une présentation au comité de pilotage et d'un rapport accompagné de cartes ; il comprend notamment une présentation affinée du massif et les recommandations sylvicoles, itinéraires techniques. Une attention particulière sera portée à l'adaptation des essences aux stations. Des recommandations seront formulées pour améliorer la prise en compte du changement climatique (en particulier pour le renouvellement des forêts).

Ce premier travail de carte d'identité permet également la délimitation de zones prioritaires pour le développement forestier par le croisement des caractéristiques : potentialités forestières, morcellement, pente, accès et enjeux environnementaux. Ces zones prioritaires sont validées en comité de pilotage et pourront être ensuite animées en « projets concertés de gestion de l'espace forestier » (phase 2).

Remarque : au cours des différentes actions de la phase 1, une sensibilisation particulière sur les opportunités forestières privées du territoire est réalisée à destination des élus.



## Phase 2 : Animation et proposition d'actions

### Mise en place d'un plan de communication

Afin d'être le plus efficace possible au cours des différentes actions d'animation, le CRPF, la CFT Cœur d'Hérault et les élus locaux mettent préalablement en place une stratégie de communication (mailing, articles journaux, affiche...).

### Approche collective « massif »

Un premier contact avec les propriétaires du massif est effectué dans le cadre de réunions d'informations générales :

- | présentation et demande de retour d'informations sur la démarche PDM
- | sensibilisation à la nécessité de gérer la forêt
- | échanges sur les options de gestion proposées

Au cours de ces réunions :

- | Il est identifié à partir des échanges et des demandes des propriétaires, différentes problématiques forestières pour lesquelles des journées de vulgarisation thématiques seront proposées.
- | Il est identifié des groupes de propriétaires motivés ayant des objectifs communs de gestion, et pour lesquels une approche « projets concertés de gestion de l'espace forestier » sera proposé.
- | Il est proposé des conseils techniques personnalisés (approche individuelle).

### Approche « projets concertés de gestion de l'espace forestier »

Issues de l'identification des zones à fortes potentialités forestières (phase 1) ou de l'identification de groupes de propriétaires motivés (approche collective massif), des animations de « projets concertés de gestion de l'espace forestier » sont menées par les techniciens du CRPF après avis du Comité de Pilotage. Après une analyse de terrain, il est proposé aux propriétaires concernés un cadre de gestion coordonné et un regroupement opérationnel des opérations sylvicoles et de mobilisation. Des regroupements public-privé pourront être effectués.

### Approche individuelle (diagnostics) des propriétaires forestiers

L'approche individuelle avec réalisation d'un diagnostic est assurée par un technicien du CRPF. En accord avec les recommandations sylvicoles décrites en phase 1 et sur la base d'une évaluation pragmatique du potentiel de la forêt, le diagnostic intègre le rôle multifonctionnel des forêts et comprend entre autres :

- | l'identification du parcellaire (forestier et cadastral si besoin),
- | un point technique sur la forêt et son contexte (en prenant en compte le changement climatique et les enjeux environnementaux),
- | la définition des attentes et objectifs du sylviculteur pour sa forêt,
- | des propositions de travaux : exploitation, travaux sylvicoles et de boisements, travaux d'équipements ou de desserte forestière...
- | des éléments économiques sur ces propositions de programme.

Dans le cadre de la démarche PDM, ces programmations s'attachent autant que possible, à coordonner les interventions dans le temps sur un même secteur géographique afin de conserver la dynamique de concertation et de regroupement de la gestion. **Cette coordination s'inscrit dans une vision de gestion de massif jusqu'ici peu développée en raison du fort morcellement de la propriété.**

Des allers/retours entre les deux niveaux de documents (individuels et concertés) permettent de sensibiliser les propriétaires aux enjeux collectifs du massif (foncier, sylvicole, social, environnemental...) tout en leur laissant le choix parmi les différentes options de gestion identifiées au niveau individuel.

### Synthèse, communication et sensibilisation

Le résultat de cette phase fait l'objet d'une présentation des premiers résultats et des projets en cours au comité de pilotage.

## Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des opérations

### Incitation à la gestion du massif

Une incitation à la gestion forestière sur le long terme est proposée, elle se traduira par :

- | la concrétisation des projets envisagés sous la forme de documents de gestion durable individuels ou concertés (type Plan Simple de Gestion),
- | ou l'adhésion des propriétaires concernés à un document de gestion durable des forêts (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion).

Les informations de gestion sont informatisées par le CRPF. Ce travail aidera le regroupement de propriétaires.

La rédaction des documents de gestion durable facilitera la prise en compte de préoccupations environnementales et paysagères rencontrées localement. L'obligation récente de la prise en compte des obligations légales de débroussaillage dans ces documents permettra également de sensibiliser les propriétaires au risque incendie prégnant sur ce territoire.

### Réalisation des opérations

Afin de faciliter la mise en œuvre des opérations conseillées (coupes, travaux, gestion), le technicien CRPF propose la diffusion des diagnostics à une liste d'opérateurs partenaires après accord du propriétaire. La liste des opérateurs partenaires est validée par le Comité de Pilotage. Les opérateurs partenaires s'engagent sur une démarche qualité et une communication des résultats (notamment les volumes mobilisés). Pour les petites propriétés, le CRPF envoie un lot de diagnostics, correspondant à un chantier groupé. Les opérateurs partenaires, conformément à leur engagement, formule des propositions commerciales aux propriétaires volontaires, en accord avec le diagnostic CRPF, et mettent en œuvre les opérations.

### Suivi et accompagnement des opérations

Un suivi et un accompagnement des opérations sont effectués :

- | Le CRPF, en s'appuyant sur les programmations réalisées et en application de sa stratégie interne, conduit des actions dédiées à l'accompagnement des propriétaires qui ont adhéré à la démarche afin qu'ils effectuent les opérations prévues à la date envisagée.
- | Les opérateurs partenaires, conformément à leur engagement, informent le CRPF de l'avancée des travaux et communiquent sur les résultats.

Par ailleurs, le technicien CRPF profite de réalisations vitrines effectuées par les gestionnaires ou les opérateurs choisis par les propriétaires, pour poursuivre l'animation du massif via des journées de vulgarisation basées sur ces références techniques.

## Synthèse, communication et sensibilisation

Un rapport de synthèse technique regroupant l'ensemble des actions menées, les résultats, les freins, les leviers et les perspectives de l'action PDM est rédigé. Ce rapport est présenté au comité de pilotage.

## Résultats du PDM

La démarche Plan de Développement de Massif a pour but de dynamiser la gestion forestière privée, se traduisant ainsi par la réalisation d'actions forestières en **propriété privée**. De ce fait, entre le début de la démarche PDM (carte d'identité du massif-animation, propositions d'actions) et la réalisation finale des actions qui dépend entièrement de la volonté des propriétaires de s'y engager, il peut exister un certain temps de latence.

Ainsi, il convient de distinguer des indicateurs d'activité disponibles à court terme, car directement dépendant de l'action des structures partenaires et des indicateurs de résultats à moyen et long terme, dépendant uniquement de la réactivité et de l'implication des propriétaires privés.

Les indicateurs de suivi des PDM sont les suivants :

### Indicateurs d'activité dépendants de l'activité du CRPF :

- | documents cartographiques et rapport de synthèse contribuant à la connaissance de la forêt du massif, des enjeux, des produits et des services potentiels,
- | réunion de Comités de Pilotage
- | journées de sensibilisation des décideurs locaux (élus, communautés de communes),
- | réunions de vulgarisation auprès des propriétaires,
- | journées de formations des propriétaires,
- | effectifs et surfaces des diagnostics individuels ou des projets concertés,
- | opérations de communication.

### Indicateurs de résultats dépendant de l'implication des propriétaires forestiers privés et des opérateurs partenaires :

- | nombre et surface des diagnostics individuels de propriétés forestières privées,
- | augmentation des surfaces forestières bénéficiant de documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG) (Nombre, superficie),
- | surface des travaux sylvicoles générés et volumes mobilisés (dont chantiers groupés),
- | projets de création de desserte ou d'amélioration des accès ou du stockage des bois.

### Par ailleurs d'autres actions moins aisément quantifiables pourront être évaluées (selon décisions du COPIL) :

- | actions d'aménagements fonciers, démarches de regroupement foncier,

## Calendrier du PDM

DEROULEMENT PDM Lodevois-Larzac 2024-2027	PREVISIONNEL JOURS MOYENS CRPF						Calendrier
	Cofit total tous agents	TECHNICIEN chargé de mission	TECHNICIEN statutaire	RESPONSABLE territorial	TECHNICIEN SIGISTE	SECRETARIAT	
<b>36 mois</b>							
<b>ACTION 1 - DIAGNOSTIC RESSOURCE DU MASSIF</b>	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	
<b>Carte d'identité forestière</b>							
<b>Analyse des données relatives à la forêt</b>							
Identification des forêts du massif possédant un document de gestion durable et celles soumises à PSG (dont nouveaux seuils)	2	0,5	0,5		1		
Analyse et traitement des données existantes (BD Forêt IFN et DGD, données géologie et climat)	2	1			1		
Préparation de l'inventaire terrain	4	1	1		2		
Réalisation de l'inventaire de terrain (calage des notions économiques en relation avec des acteurs économiques)	18	15	2	1			
Traitements cartographiques (SIG) et statistiques	8	3			5		
<b>Analyse des données relatives à la desserte (en zone de montagne)</b>							
Analyse et traitement des données existantes (BD TOPO IGN et MNT)	1				1		
Préparation de l'inventaire terrain	4	1	1		2		
Réalisation de l'inventaire de terrain	10	8	2				
Interrogation des mairies et du CD34 sur les arrêtés de limitation de tonnage	3	1,5		0,5		1	
Traitements des données et cartographie (SIG) dont carte d'exploitabilité	7	2			5		
<b>Analyse des données relatives aux propriétaires forestiers</b>							
Etude et qualification des propriétaires forestiers du massif à partir des données cadastrales	1	1					
Analyse et cartographie du morcellement foncier (croisement Bd forêt * cadastre)	3	2			1		
Analyse et croisement des données récoltées : identification de zones prioritaires à fortes potentialités forestières, pouvant être ensuite animées en « projets concertés de gestion de l'espace forestier » (phase 2)	3	1	0,5	0,5	1		
Mise en place d'itinéraires techniques sylvicoles adaptés au massif et aux évolutions climatiques	3	2	0,5	0,5			
<b>Carte d'identité socio-économique</b>							
Recueil et traitement de données socio-économiques auprès des élus et des structures territoriales	2	1		1			
Analyse et expertise des acteurs économiques de la filière bois locale (coopératives, exploitants, ETF, scieries, ...)	3	1	1	1			
<b>Carte d'identité environnement</b>							
Recueil et traitement de données "environnement" auprès de la DREAL	0,5	0,5					
Recueil et traitement de données "chasse" auprès des Fédérations de Chasse et ONCFS	0,5	0,5					
Recueil et traitement de données auprès d'autres partenaires (intérêt patrimonial, paysager, touristique)	0,5	0,5					
<b>Synthèse, communication et sensibilisation</b>							
Rédaction et édition d'un rapport avec carte d'identité - pistes de développement-propositions de gestion-recommandations techniques	6	3	0,5	2		0,5	
Organisation d'un Comité de Pilotage - contact élus	5	2	1	1		1	
<b>Total en nombre de jours pour la phase 1</b>	<b>87</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>0 à 6 mois</b>
<b>ACTION 2 - PROPOSITION ACTIONS ET ANIMATION</b>	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	
<b>Plan de communication</b>							
Rédaction articles et affiches - Prise de contacts presse et médias	2,5	2		0,5			
Réalisation et impression de plaquette d'information PDM à diffuser lors des contacts et réunions	2	1		0,5		0,5	
<b>Approche collective "massif"</b>							
Convocation, organisation et animation de réunions plénières propriétaires	12	8	2	1		1	
Enregistrement des propriétaires présents et des retours des coupons, Identification des demandes de diagnostics	2	2					
Relance éventuelle de propriétaires - prospection	20	20					
Animation de journées de vulgarisation sur des thèmes demandés par les propriétaires (gestion, tempête, abattage, fiscalité)	7,5	5	1	1		0,5	
<b>Approche collective "projets concertés de gestion de l'espace forestier"</b>							
Identification de "projets concertés de gestion de l'espace forestier" (desserte, gestion groupée,...) soit à partir des croisements de la carte d'identité (phase1), soit à partir de demandes de propriétaires motivés	3,5	2	1	0,5			
Convocation, organisation et animation de réunions de concertation	7	5	1	1			
Suivi et relance des projets (desserte, gestion concertée...)	20	20					
<b>Approche individuelle - Diagnostics</b>							
Réalisation des diagnostics - promotion des documents de gestion durable CBPS ou PSG - fourniture d'un compte rendu aux propriétaires (base de 50 diagnostics)	104	100	4				
Enregistrement informatique des données diagnostics et positionnement cartographique	12	6			6		
Suivi des diagnostics (relance propriétaire)	25	25					
<b>Synthèse, communication et sensibilisation</b>							
Rédaction synthèse des actions d'animation	4	2		2			
Communication régulière auprès des élus (courriers, rencontres,...)	8,5	5	1	2		0,5	
<b>Total en nombre de jours pour la phase 2</b>	<b>230</b>	<b>203</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6 à 36 mois</b>
<b>ACTION 3 - REALISATION ET ACCOMPAGNEMENT</b>	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	nb jours	
<b>Réalisation des opérations</b>							
Elaboration d'un cahier des charges pour les entreprises partenaires et organisation d'une réunion pour acter le partenariat	6	3	2	1			
Information des opérateurs (coopératives, exploitants, experts...) susceptibles d'intervenir sur des diagnostics	19	15	4				
Encouragement au regroupement	10	10					
<b>Suivi et accompagnement des opérations</b>							
Suivi des opérations et mise en place de parcelles de références "gestion-exploitation"	12,5	10	2	0,5			
Animation de journées de vulgarisation forestière basées sur les parcelles de références	6	4	1	1			
Mise à jour et suivi des indicateurs de résultats des chantiers	5	5					
<b>Synthèse, communication et sensibilisation</b>							
Rédaction d'un rapport technique final de l'action PDM	4,5	2		2		0,5	
Rendu auprès des élus	3	1	1	1			
<b>Total en nombre de jours pour la phase 3</b>	<b>66</b>	<b>50</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6 à 36 mois</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>383</b>	<b>301</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	